

SY/EH.-

O R D O N N A N C E

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

N° 69 - 8 /PR/MEF/DB

du 19 Avril 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 Juillet 1968 ;
 VU le décret n°230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
 VU le décret n°234/PR/SGG du 16 AOUT 1968, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
 VU l'Ordonnance n°61/PR/MEF/DB du 30 Décembre 1968 portant Loi de Finances pour la Gestion 1969, notamment son article 34 ;
 SUR proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
 Le Conseil des Ministres entendu ;

O R D O N N E

ARTICLE 1er. - Est autorisé le virement aux chapitres 215-08 et 215-14 des dotations des chapitres 215-04, 215-06 et 215-10.

ARTICLE 2. - La nouvelle répartition des crédits de ces chapitres est la suivante :

NOMENCLATURE BUDGETAIRE	Dotations initiales	Crédits annulés	Crédits ouverts	Nouvelles dotations
<u>CHAPITRE 215-04</u>				
<u>DIRECTION GENERALE DE L'INFORMATION (Matériel)</u>				
ART. I. - Frais de bureau et fonctionnement	402.000	402.000		
2 Matériel Technique	140.000	140.000		
3 Frais de transport et réparation véhicules	185.000	185.000		
TOTAL DU CHAPITRE 215-04.....	727.000	727.000		
<u>CHAPITRE 215-06</u>				
<u>CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION (Matériel)</u>				
ART. I. - Frais de bureau et fonctionnement	511.000	511.000		
2 Matériel technique et imprimés	910.000	910.000		
3 Fonctionnement Services Photo et Circuit Cinéma..	420.000	420.000		
4 Frais de transport et réparation véhicules	217.000	217.000		
TOTAL DU CHAPITRE 215-06	2.058.000	2.058.000		

NOMENCLATURE BUDGETAIRE	Dotations initiales	Crédits annulés	Crédits ouverts	Nouvelles dotations
CHAPITRE 215-08				
SERVICE DE L'HEBDOMADAIRE (Mat.)				
ART. I.- Frais de bureau et fonctionnement	203.000		892.000	1.095.000
2 Matériel technique et imprimés	735.000		1.050.000	1.785.000
3 Frais de transport et réparation véhicules	210.000		395.000	605.000
TOTAL DU CHAPITRE 215-08.....	1.148.000		2.337.000	3.485.000
CHAPITRE 215-10				
AGENCE DAHOMEENNE DE PRESSE (Mat)				
ART. I.- Frais de bureau et fonctionnement	490.000	490.000		
2 Matériel technique et imprimés	910.000	910.000		
3 Frais de transport et réparation véhicules	210.000	210.000		
TOTAL DU CHAPITRE 215-10.....	1.610.000	1.610.000		
CHAPITRE 215-14				
CENTRE AUDIO-VISUEL (Matériel)				
ART. I.- Frais de bureau et fonctionnement	490.000			490.000
2 Frais de transport et réparation véhicules	441.000		478.000	919.000
3 (Nouveau) Matériel techniques et imprimés	-		910.000	910.000
4 (Nouveau) Fonctionnement Services Photo et Circuit Cinéma	-		670.000	670.000
TOTAL DU CHAPITRE 215-14.....	931.000		2.058.000	2.989.000

ARTICLE 3.- La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.

FAIT A COTONOU, le 19 Avril 1969

Par le Président de la République
Le Ministre de l'Economie et des
Finances,


Emile-Derlin ZINSOU

Stanislas Yédomon KPOGNON

Ampliations: PR 4 - CS 6 - SGG-4 - CES 5 -
Ministères 9 - SGPR 1 - IAA 1 - Gde Chanc.1
SGM 10 - DN 1 - DCCT 1 - DGAJL 2 - DEP 2 -
Dtion Stat.2 - DB-DC-CF 6 - JORD 1 -